

Productions végétales

Dernière mise à jour : 04 décembre 2023

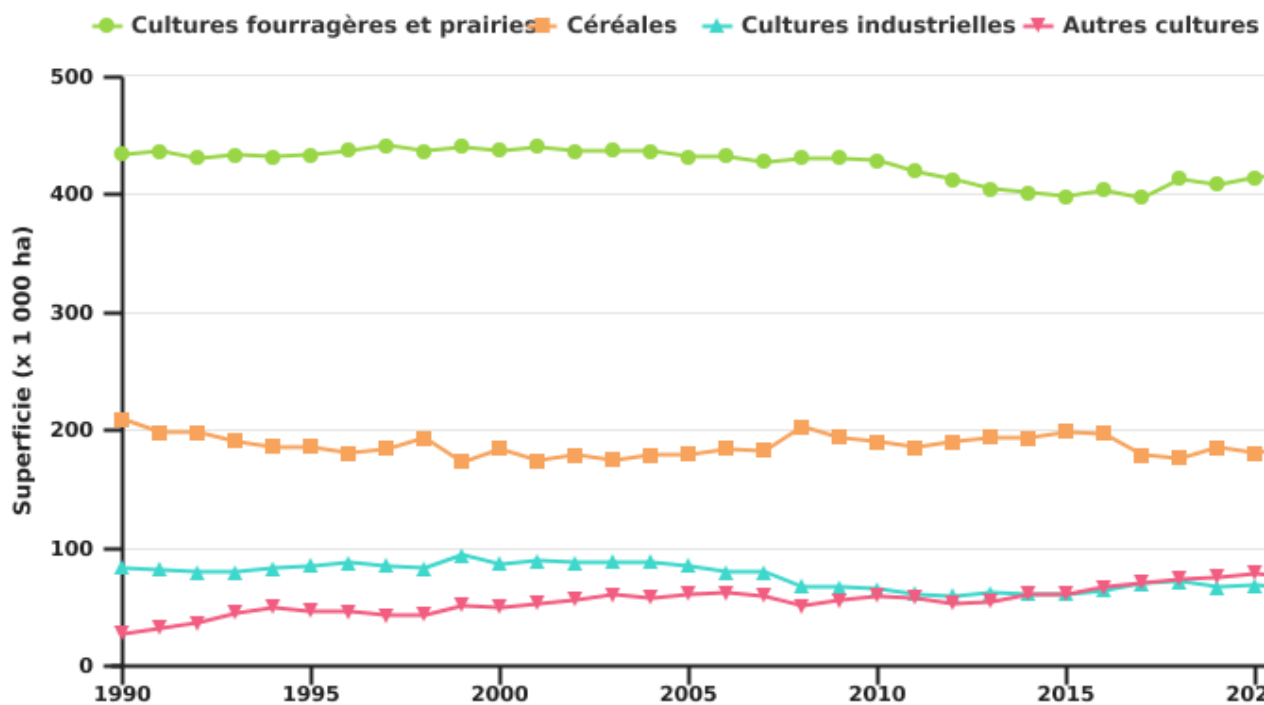
Cette fiche présente la répartition de la superficie agricole utilisée [SAU] wallonne selon les productions végétales qui y sont implantées : les superficies fourragères, les céréales, les cultures industrielles et les autres cultures.

La part de chaque production végétale évolue peu depuis 1990. En 2022, les cultures fourragères dominent toujours le paysage et couvrent plus de la moitié de la SAU wallonne. La première culture commercable reste le froment d'hiver avec 17 % de la SAU.

Les productions fourragères occupent 55 % de la SAU wallonne, pourcentage stable depuis 1990

On entend par production fourragère l'ensemble des cultures destinées à l'alimentation animale, ainsi que les prairies qu'elles soient permanentes ou temporaires. En 2022, ces productions couvrent 408 985 ha, soit plus de la moitié de la SAU en Wallonie. Leur importance confirme le poids du secteur de l'élevage bovin dans le paysage agricole wallon. Un hectare sur quatre est consacré aux céréales et un peu moins de 10 % de la SAU est dédié aux cultures industrielles. Sous l'appellation « cultures industrielles », est repris l'ensemble des cultures qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et doivent subir une transformation par des procédés élaborés. Cette répartition est restée relativement stable dans le temps.

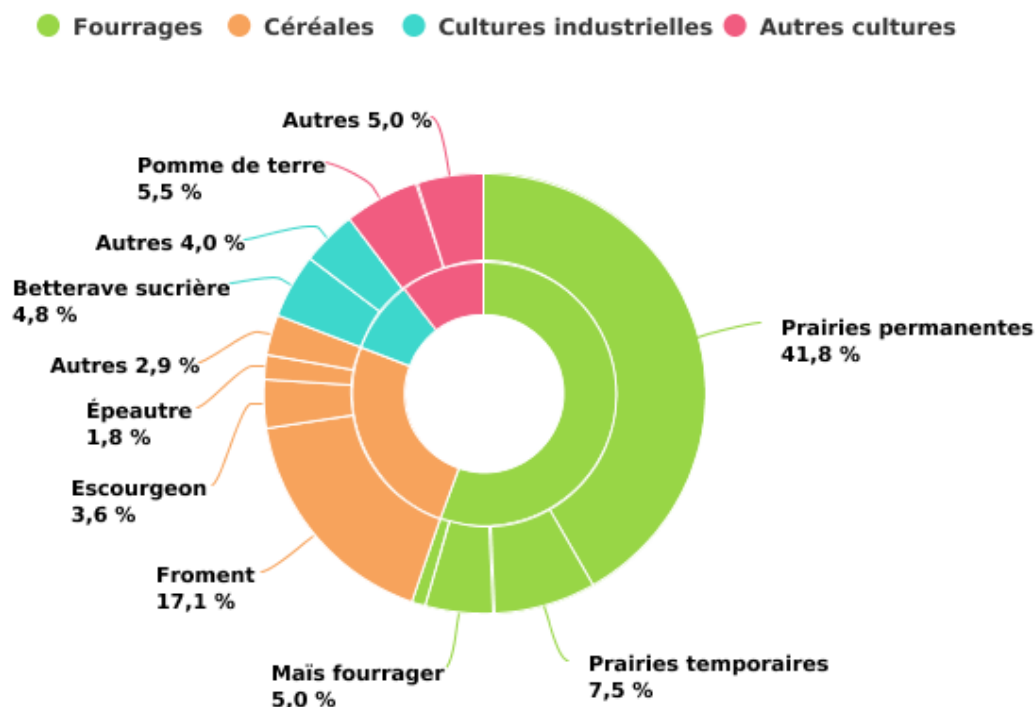
Evolution des superficies des productions végétales



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Répartition de la superficie agricole utilisée selon les productions végétales en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

- Tout au long des trois dernières décennies, les prairies permanentes restent la première production fourragère en Wallonie

En 2022, sur les 408 985 ha de superficie fourragère, les prairies permanentes restent dominantes avec 76 % du total concerné. Le maïs fourrager et les prairies temporaires occupent majoritairement le reste de cette superficie.

Depuis 1990, malgré une diminution du nombre d'hectares de prairie permanente d'un peu plus de 55 700 ha (-15 %), la répartition entre les différents fourrages a relativement peu évolué.

Les superficies en prairie permanente sont liées positivement à l'importance des élevages bovins au niveau des **provinces** ; par ordre décroissant : Luxembourg, Liège, Namur, Hainaut et Brabant wallon. A contrario, la culture de maïs fourrager est inégalement répartie sur le territoire wallon. Le Hainaut représente à lui seul 40 % des superficies répertoriées en maïs fourrager.

La Wallonie regroupe deux tiers des prairies permanentes belges en 2022, tandis que la **Flandre** regroupe deux tiers des cultures fourragères sur son territoire. En effet, la Wallonie est plus orientée

vers l'élevage de bovins qui exige une surface prairiale importante ; à l'opposé la Flandre est plus axée vers des élevages hors sol.

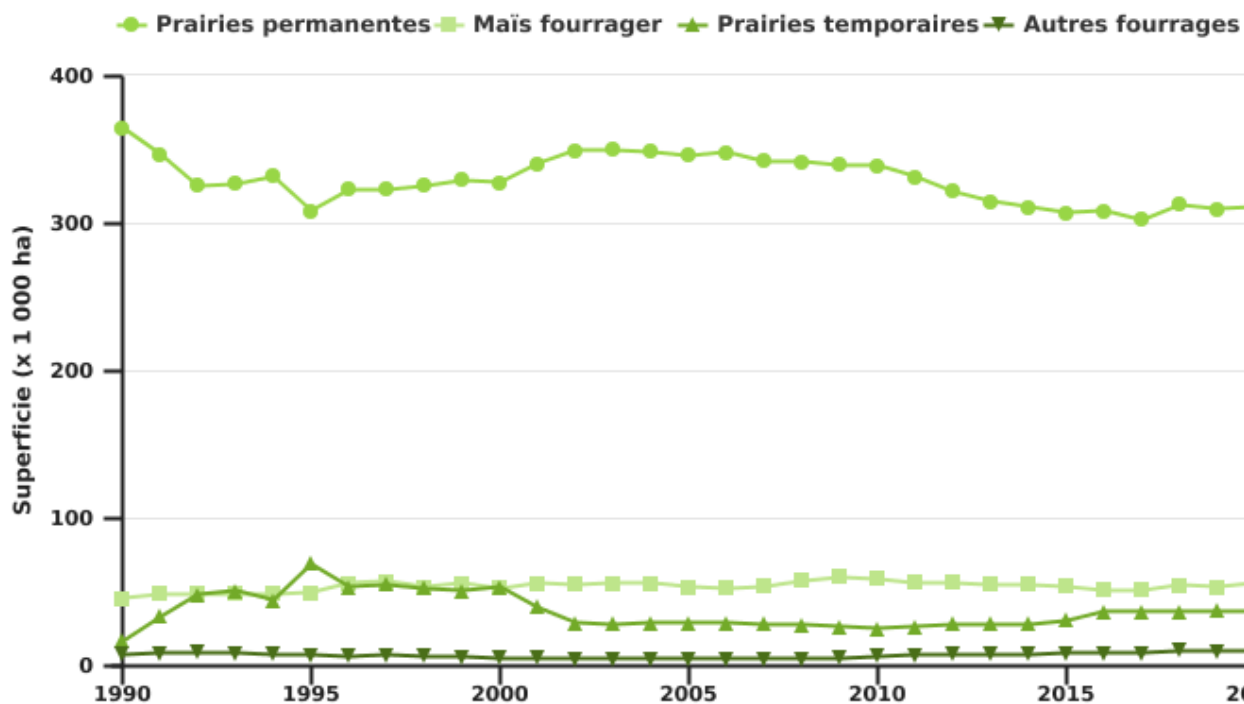
Evolution au cours du temps des superficies fourragères

L'évolution des superficies en prairie permanente doit s'observer à la lumière de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la rentabilité des grandes cultures, et inversement les difficultés rencontrées par l'élevage, ont entraîné la conversion de certaines prairies en terres arables. En parallèle, l'intensification des pratiques culturales a provoqué l'abandon des cultures sur les moins bonnes terres. Et pour finir, l'évolution des techniques d'élevage a permis d'accroître la charge en bétail permettant aux éleveurs de produire de façon équivalente sur moins d'hectares. Ces trois éléments combinés ont réorganisé une partie du paysage wallon conduisant parfois à la conversion de certaines superficies à un usage non agricole.

Pour éradiquer ce phénomène, le maintien des prairies permanentes a été, dès 1992, lors de la réforme de la politique agricole commune, soutenu par des régimes d'aide à la tête de bétail, limitant la charge en bétail par hectare et favorisant ainsi l'extensification des élevages.

Quant à la culture du maïs, elle n'a été adoptée dans nos régions qu'après la seconde guerre mondiale. Cependant, le maïs cultivé pour l'ensilage est rapidement devenu la principale culture fourragère, après les prairies permanentes. Le maïs permet l'obtention de hauts rendements et est bien valorisé par les bovins.

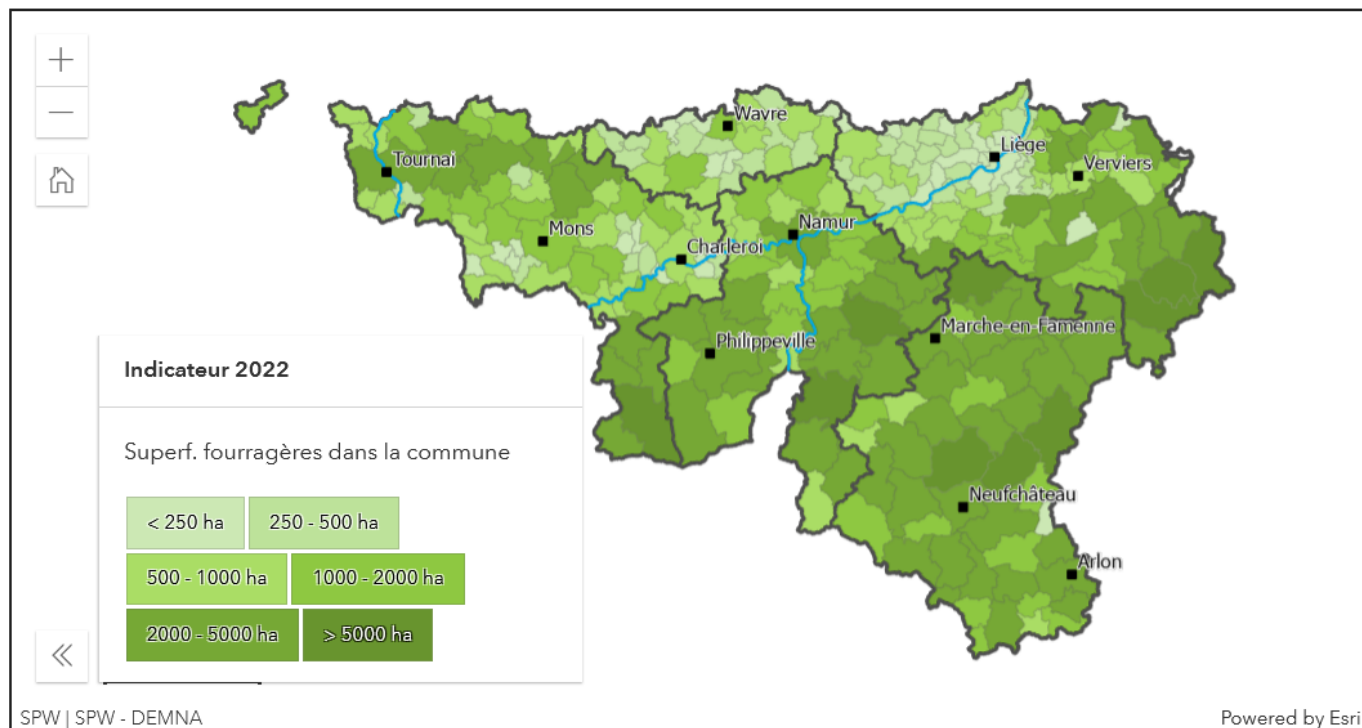
Evolution des superficies fourragères



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Répartition des superficies fourragères par commune en 2022



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

- Après une diminution des superficies en froment, cette culture a de nouveau la cote avec plus de 126 400 ha emblavés en 2022

En 2022, la culture céréalière la plus répandue reste le froment d'hiver avec 67 % de la superficie céréalière, suivi de loin par l'escourgeon (14 % de la superficie céréalière) dont la superficie a diminué de moitié depuis 1990.

2016 restera une année marquante pour le secteur céréalière. En effet, une baisse de rendement de 29 % par rapport à 2015 et un prix le plus bas observé depuis 2009 ont pesé incontestablement sur la culture de froment d'hiver, au point d'influencer significativement les emblavements des années suivantes. Le stock important en céréales provenant de 2015, année exceptionnelle en termes de production, a démotivé certains agriculteurs qui ont globalement moinsensemencé de surfaces en 2017 et 2018. En 2018, à la faveur d'un prix plus favorable, certains agriculteurs ont été incités à remettre plus de froment d'hiver, d'où une légère progression des superficies emblavées depuis 2019.

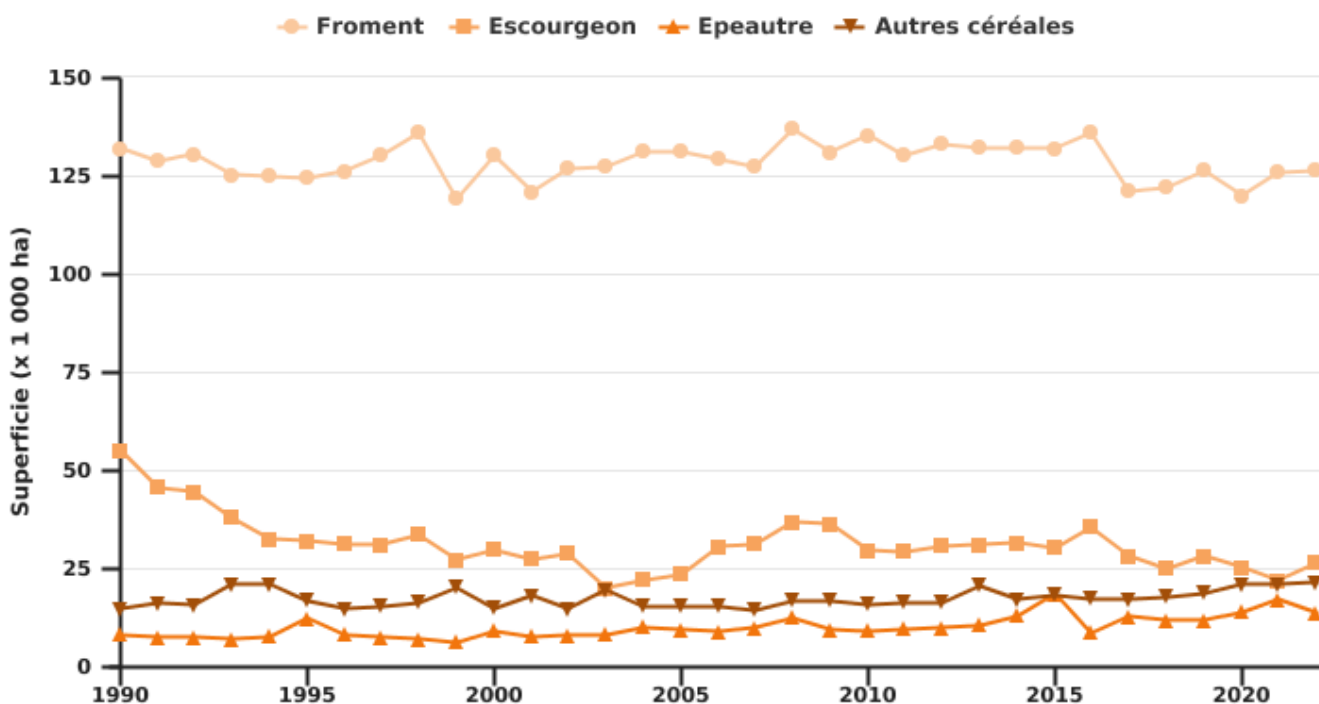
La production céréalière nécessitant des terres relativement profondes, sa répartition est inégale sur le territoire wallon. En 2022, la **province** du Hainaut arrive largement en tête (38 %), devant la province de Namur (25 %). La terre s'y prêtant moins, les céréales sont relativement peu cultivées en province du Luxembourg.

Plus de la moitié des superficies céréalières belges se trouvent en Wallonie (58 %). Depuis 1990, la part de la **Flandre** dans la production de céréales a légèrement progressé (+ 4 % de la SAU céréalière belge).

Evolution au cours du temps des superficies céréalières

Le début des années '90 a marqué un tournant pour le secteur céréalière. L'effondrement du marché céréalière causé par la surproduction, les tensions entre les grands pays exportateurs, les stocks importants, etc. ont provoqué une diminution importante de la SAU emblavée et la mise en place de mesures de régulation de la production (quantités maximales garanties et jachères obligatoires lors de la réforme de la PAC 92).

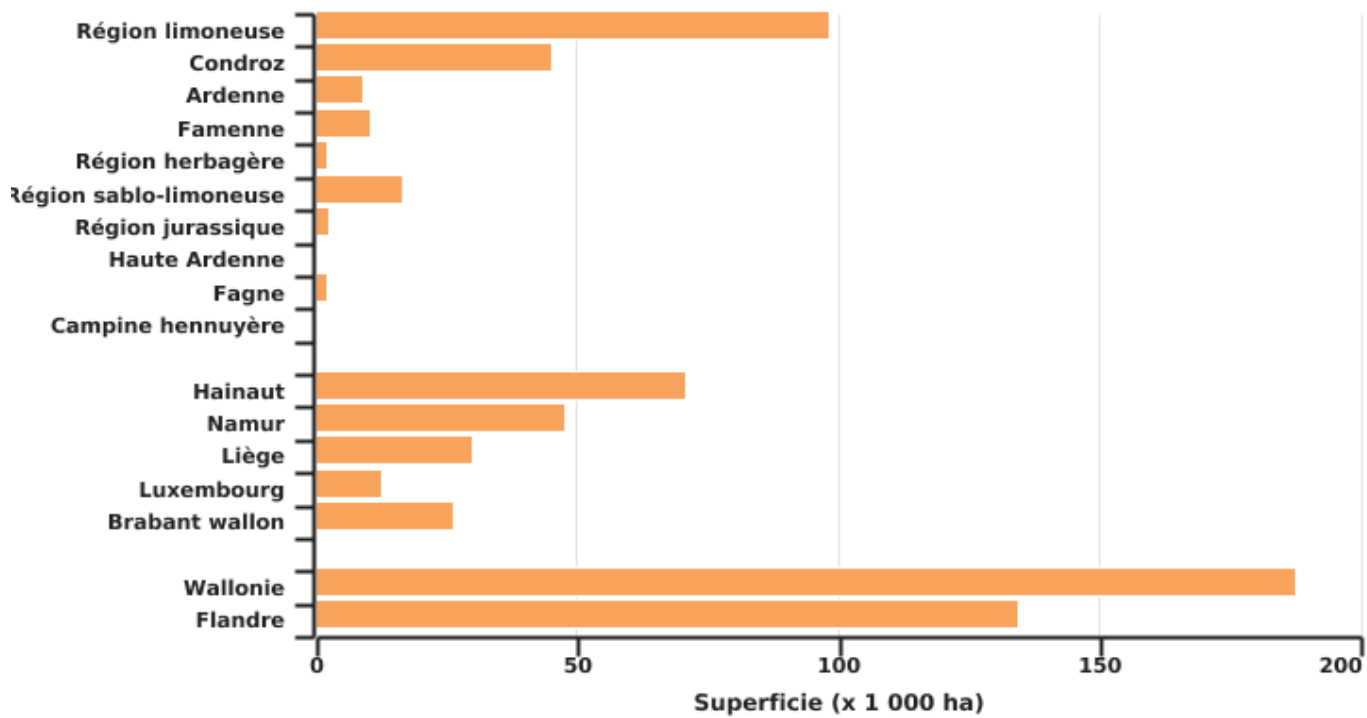
Evolution des superficies céréalières



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

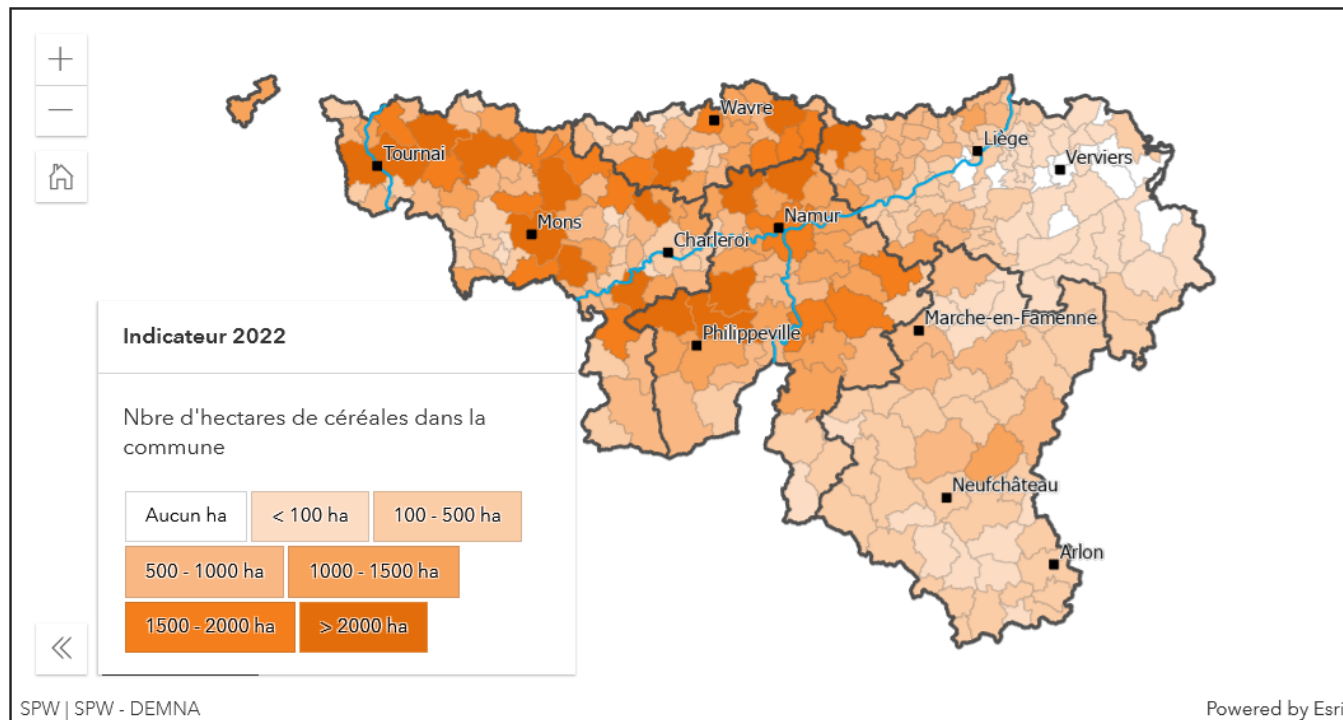
Répartition des superficies céréalières en Wallonie et en Belgique en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Répartition des superficies céréalières par commune en 2022



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

- En 2022, la culture de la betterave sucrière est deux fois moins présente sur le territoire wallon qu'en 1990

En 2022, plus de la moitié des superficies dédiées aux cultures industrielles concerne la betterave sucrière, suivie par le lin et le colza.

Depuis 1990, les superficies semées en betteraves sucrières ont diminué de pratiquement 50 % (69 000 vs 35 400 ha en 2022). La fin des quotas de production de sucre en 2017, entraîne une chute des superficies dédiées à cette culture. A l'inverse, la superficie en lin a presque doublé en 2022 par rapport à 1990.

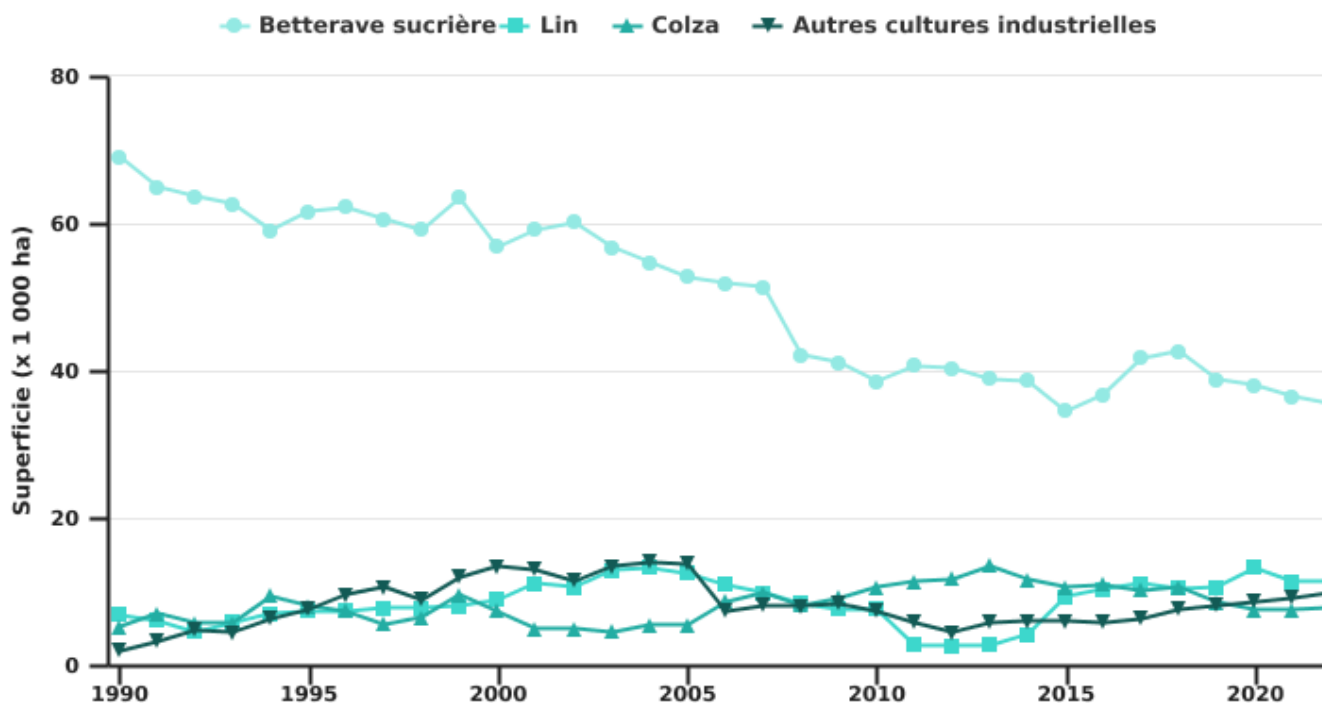
En 2022, pratiquement la moitié des hectares de culture de betteraves sucrières se trouvent dans la **province** de Hainaut tandis que les provinces de Namur, Liège et le Brabant wallon en comptent un cinquième chacune. Cette répartition géographique s'explique par la nécessité de terres profondes pour ces cultures.

La Wallonie regroupe 69 % des superficies dédiées aux cultures industrielles. Ce pourcentage a peu évolué au cours du temps.

Evolution au cours du temps des superficies de betteraves sucrières

Depuis la fin des années '60, une Organisation Commune du Marché [OCM] encadre le marché européen du sucre dans le cadre de la Politique Agricole Commune [PAC]. Jusqu'en 2006, l'objectif de cette politique agricole était de créer un marché stable pour les producteurs et les consommateurs. Cela a conduit à l'instauration de quotas de production, de prix minimum garantis et d'instruments de régulation commerciaux tels que des subventions à l'exportation ou des barrières à l'importation. En 2006, cette politique 'protectionniste' a dû être revue notamment suite à une plainte déposée par le Brésil, la Thaïlande et l'Australie via l'Organisation Mondiale du Commerce [OMC]. Cette réforme de la PAC vise à concentrer la production dans les zones les plus efficaces en restructurant le secteur. On assiste alors à une réduction des quotas et du prix garanti et ainsi qu'à une modification de la politique commerciale. L'Union européenne est contrainte de réduire ses exportations, alors que certains nouveaux pays producteurs ont rejoint ses rangs. Afin d'éviter un déséquilibre du marché, cette réforme a donc été progressivement mise en place de 2006 à 2010. Les quotas qui devaient être maintenus jusqu'en 2015, ont finalement été prolongés jusqu'en 2017. Depuis cette année-là, le marché est libéralisé mettant fin aux quotas, au seuil de référence pour le prix du sucre, au prix minimum pour les betteraves sucrières et aux limites pour les exportations.

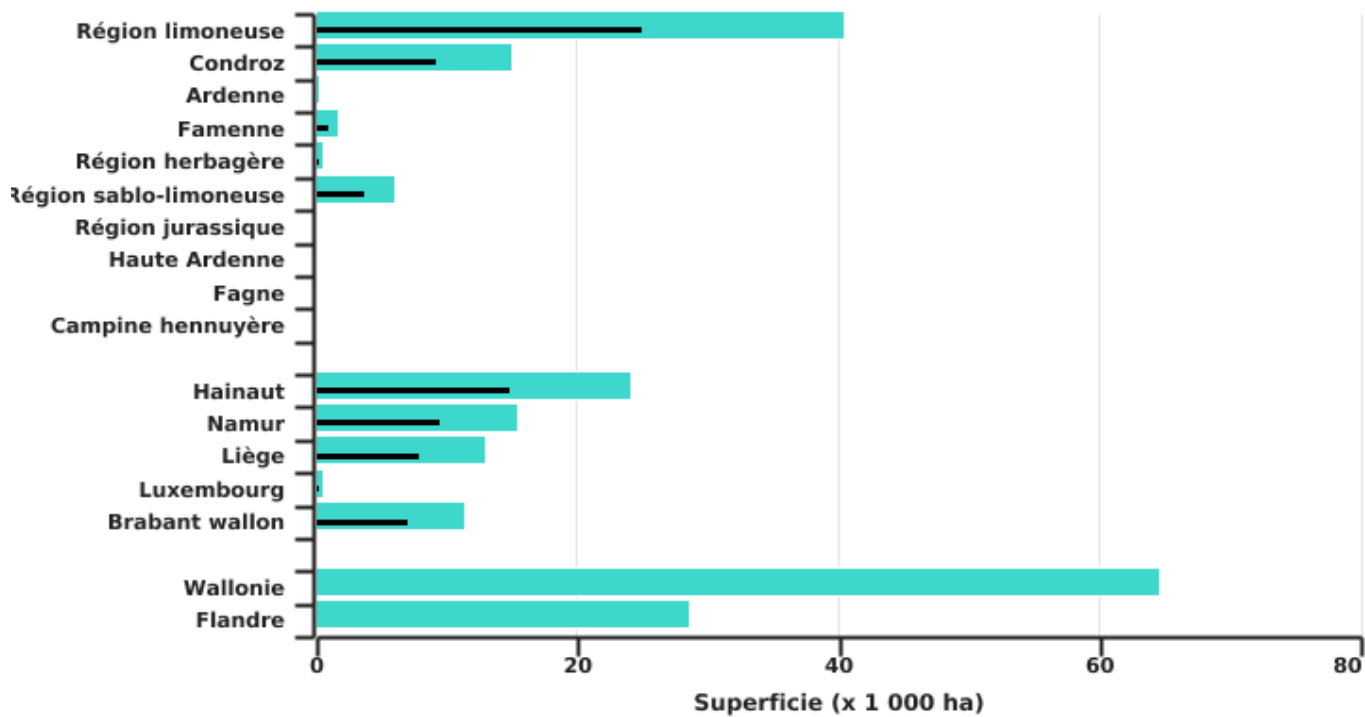
Evolution des superficies de cultures industrielles



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

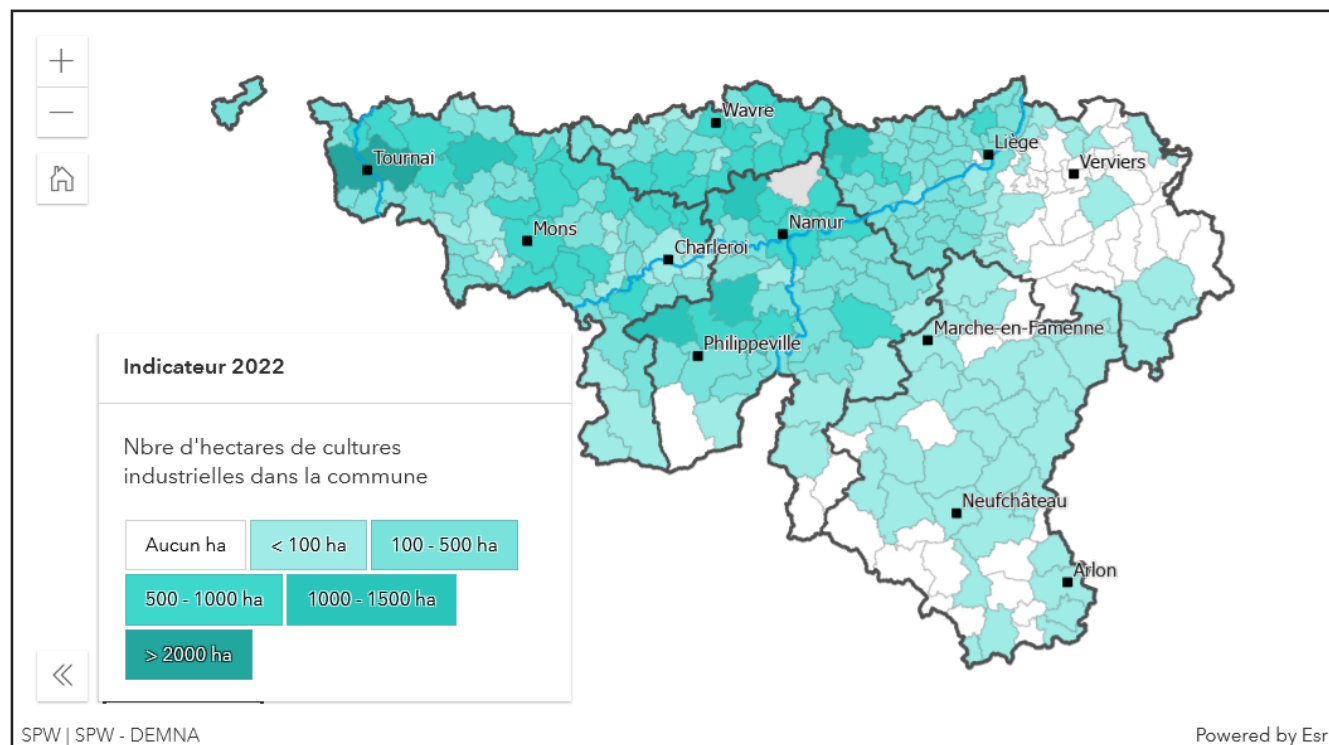
Répartition des superficies de cultures industrielles en Wallonie et en Belgique en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Répartition des superficies de cultures industrielles par commune en 2022



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

- Une évolution fulgurante pour la pomme de terre depuis 2012

En 2022, plus de la moitié des autres cultures sont dédiées à la culture de la pomme de terre (tubercules et plants), soit 40 900 ha. Cette superficie est très majoritairement dédiée à la production de tubercules (97 %), la production de plants ne représentant que 1 039 ha. La Wallonie est nettement déficitaire dans ce type de production.

Depuis 1990, les autres cultures ne représentaient que 6 % des terres arables. Cette superficie a triplé en trente ans. Parmi ces hectares, la culture de la pomme de terre représentait déjà un peu plus de la moitié. Depuis 1990, la superficie cultivée en pommes de terre de conservation a plus que triplé avec une augmentation de 30 000 ha. Les marges brutes potentiellement élevées observées ces dernières années peuvent expliquer l'engouement des agriculteurs pour cette culture. Cette progression avait été freinée en 2021 suite une diminution de l'emblavement de 3 700 ha par rapport à 2020 mais l'année 2022 repart à la hausse.

Grâce à des conditions pédo-climatiques favorables et à la présence d'industries de transformation importantes sur son territoire, la **province** de Hainaut concentre à elle seule 50 % de la production wallonne de pommes de terre.

La superficie de pommes de terre (tubercules et plants) a également augmenté en **Flandre** mais de manière moins spectaculaire qu'en Wallonie. Alors qu'en 1990, la Wallonie participait pour 27 % de la superficie belge dédiée à la pomme de terre, en 2022, cela représente 44 %.

Evolution au cours du temps des superficies de pommes de terre

Venue d'Amérique, la pomme de terre a mis longtemps avant de s'implanter dans notre région. Cependant, elle a acquis au XIXe siècle une place importante dans l'alimentation humaine, vu l'importance des rendements obtenus par rapport aux céréales. La place de la pomme de terre s'est maintenue tant que la production alimentaire s'est avérée à peine suffisante pour nourrir une population en forte croissance. L'exceptionnelle hausse de productivité observée dans le secteur agricole au cours du XXe siècle, et plus particulièrement après la seconde guerre mondiale, a entraîné un recul des surfaces de la pomme de terre, plus consommée pour ses apports nutritionnels que pour ses qualités gustatives. L'amélioration du niveau de vie a également détourné les consommateurs d'un produit généralement considéré comme l'aliment du pauvre. Dans les années '70, on constate un accroissement de la production grâce à de nouveaux débouchés avec le développement de l'industrie de transformation.

Depuis les années '90, le nombre d'hectares consacrés à la culture des pommes de terre ne cesse de croître sous l'influence d'une part de la demande galopante en produits transformés sur les marchés mondiaux, et d'autre part du manque régulier de rentabilité des autres grandes cultures principales (céréales et betterave sucrière). La croissance continue de la restauration rapide (fast-foods), l'amélioration du pouvoir d'achat et le développement du tourisme ont dopé la consommation mondiale en frites surgelées et autres préparations à base de pomme de terre (dont les chips). Le climat tempéré humide, les sols profonds et le savoir-faire des producteurs placent le rendement belge parmi les plus élevés du monde. Les usines de transformation se sont installées à grande échelle dans l'ouest du pays, au cœur du bassin de production nord-ouest européen, et à proximité des ports d'exportation (Anvers, Rotterdam, Dunkerque), générant ainsi une compétitivité inégalée dans le monde pour les produits finis. En 2020, la crise sanitaire du Covid a impacté la demande et engendré de nombreux stocks. La conséquence directe a été un fort ralentissement de la croissance des emblavements en pommes de terre en 2021.

Le respect de conditions agronomiques et phytosanitaires correctes doit néanmoins amener les surfaces belges de pommes de terre à ne pas dépasser 100 000 ha, et la superficie wallonne ne pas aller au-delà de 45 000 ha (FIWAP).

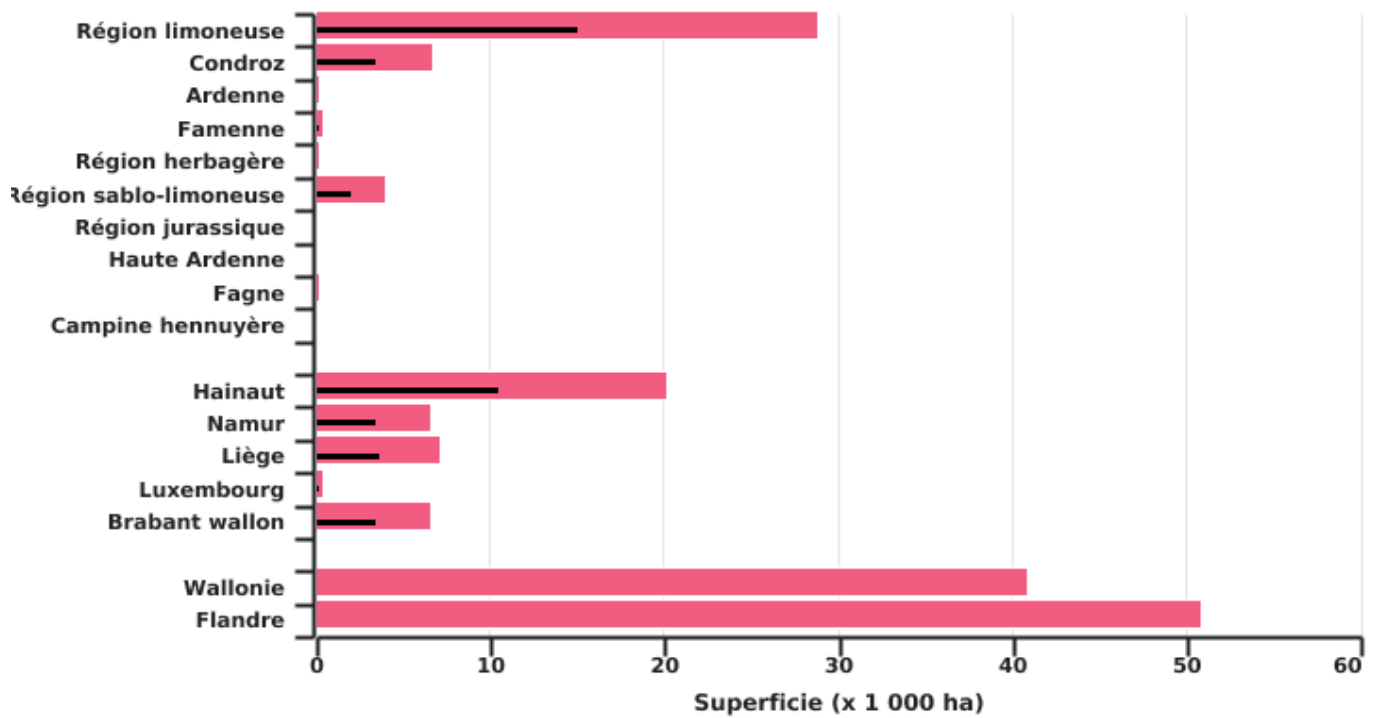
Evolution des surfaces de pomme de terre (tubercules et plants)



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

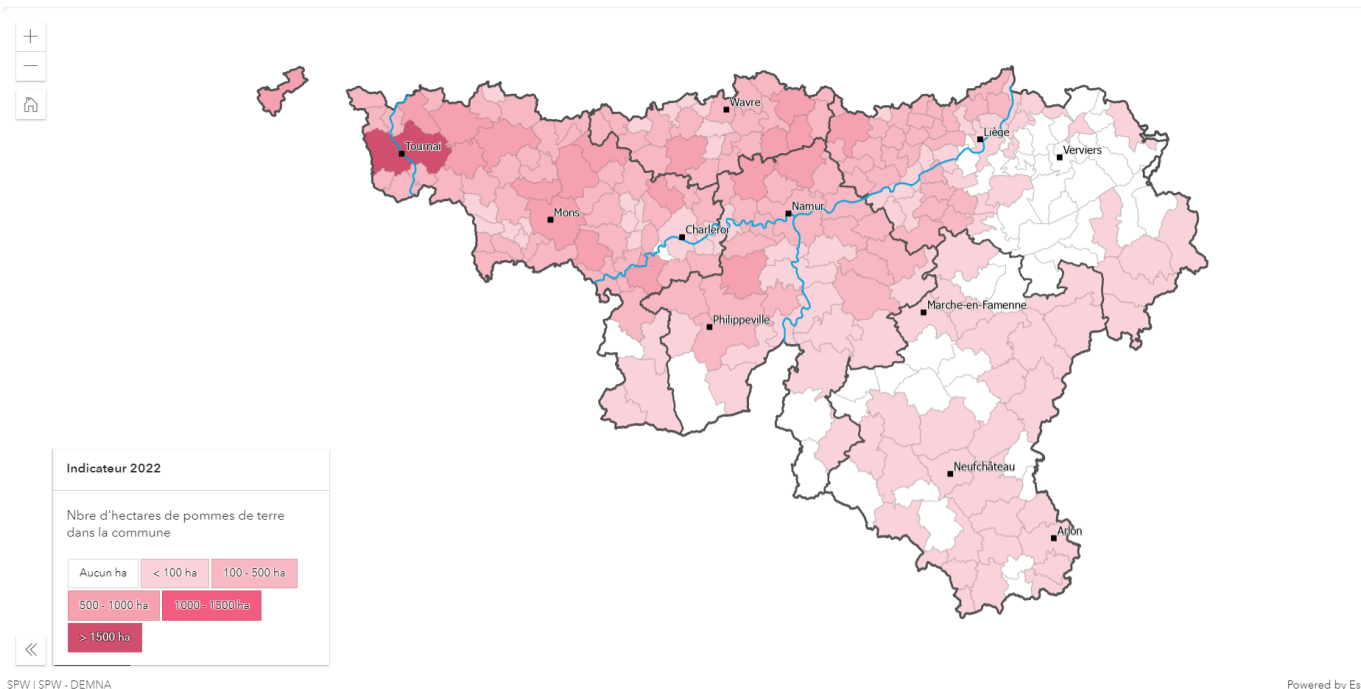
Répartition des superficies de pommes de terre en Wallonie et en Belgique en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Répartitions des superficies de pommes de terre par commune en 2022



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

En savoir plus ?

Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Fiwap – Filière wallonne de la pomme de terre
- Institut des comptes nationaux - Observatoire des prix - Analyse du marché dans la filière du sucre. Septembre 2016

